



# BULLETIN D'ADHÉSION / DE DON 2022

**Madame**     **Mademoiselle**     **Monsieur**

**Prénom :** ..... **NOM :** .....

**N° :** ..... **Rue :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**E-mail :** .....@.....

**Date de naissance :** ...../...../..... **Numéro de téléphone :**.....

**OUI, j'adhère à Générations Allauch (15€) et je peux faire un don**

.....€     250€     100€     70€     50€     15€

Soit après réduction d'impôt :    85€    34€    24€    17€    5€

**En cochant cette case\***  je certifie sur l'honneur que je suis une personne physique, que je suis de nationalité française ou résidant en France et que mon règlement provient de mon compte bancaire personnel et non d'un compte d'une personne morale (société, cabinet, association, collectivité...), conformément à l'article 11-4 de la loi n°88-227 du 11 mars 1988.

*\* obligatoire*

**Signature\* :**

**Merci de libeller votre chèque à l'ordre de :**

**Moisy de Cala, mandataire financier « Générations Allauch »**

**et de nous le faire parvenir à l'adresse suivante :**

**« Générations Allauch »**

**7, le Clos Pie d'Autry 13190 ALLAUCH**

**Mentions légales :**

Le mandataire a été déclaré en préfecture le 26 septembre 2018 pour le mouvement « Générations Allauch », destinataire des sommes collectées. Conformément à la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique, il est précisé que : - article 11-4 premier alinéa : Les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou de plusieurs partis ou groupements politiques par une personne physique dûment identifiée à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis ou groupements politiques ne peuvent annuellement excéder 7 500 euros. - article 11-4 troisième alinéa : Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. - article 11-5 premier alinéa : Les personnes qui ont versé un don ou consenti un prêt à un ou plusieurs partis ou groupements politiques en violation des articles 11-3-1 et 11-4 sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende."

**Plafond légal annuel :**

Dans le cadre de la loi relative à la transparence de la vie publique, la somme annuelle des cotisations et dons versés par une personne physique à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement, ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques, est plafonnée à 7 500 € (15 000 € par foyer fiscal). Cela signifie que l'ensemble des dons et cotisations que vous versez sur l'année aux différents partis politiques que vous souhaitez soutenir ne peut excéder 7 500 € (15 000 € par foyer fiscal). Selon l'article 11-5 de la loi n°88-227 du 11 mars 1988, les dépassements sont sanctionnés par 3 ans de prison et 45 000 € d'amende.

**Protection des données personnelles :**

Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires à la gestion de vos adhésions, de vos dons et de nos relations. Elles sont exclusivement réservées à l'usage du mouvement « Générations Allauch ». En retournant ce formulaire, vous autorisez ceux-ci à utiliser vos données pour des opérations de communication politique et de dons. Vos informations ne pourront être communiquées qu'à des cocontractants qui, en leur qualité de sous-traitants, n'agiront que sur notre instruction et seront soumis à une stricte obligation de confidentialité. Certains de ces partenaires peuvent avoir des activités dans des pays situés en dehors de l'Union européenne, notamment aux fins d'hébergement des données. Vos données ne seront toutefois transférées que dans des pays présentant une protection adéquate au regard des garanties imposées par la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. En application des articles 38 et suivants de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en nous écrivant à : [contact@generations-allauch.fr](mailto:contact@generations-allauch.fr)